



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

FC/PR

P.V. CEB 01

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2020

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 6, 13 et 17 juillet, des 14, 18 et 25 septembre, du 12 octobre (après-midi) et du 13 octobre 2020
2. Dossier LUXEOSys - Continuation des travaux
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 6, 13 et 17 juillet, des 14, 18 et 25 septembre, du 12 octobre (après-midi) et du 13 octobre 2020

Les projets de procès-verbal sont approuvés. Une précision est apportée au texte du projet de PV du 13 octobre pour confirmer que l'adoption du rapport est reportée à une date ultérieure.

2. Dossier LUXEOSys - Continuation des travaux

La commission avait décidé d'établir un projet de rapport préliminaire et avait chargé la Présidente de la ComExBu, Mme Diane Adehm (CSV), et M. Guy Arendt (DP) comme co-rapporteurs.

Mme la Présidente présente les grands sujets que les co-rapporteurs se proposent de traiter dans le rapport de la ComExBu, à savoir :

- le segment sol (antennes, centres de traitement, pôle gouvernemental aérien) ;
- le rôle de l'Armée luxembourgeoise dans le contexte du projet LUXEOSys ;
- le rôle de LuxGovSat
- les interrogations autour de la budgétisation (frais d'investissement contre frais de fonctionnement) et autour de la passation des marchés publics
- les retombées économiques
- autres questions.

M. Guy Arendt donne des précisions sur les démarches à suivre. Le document établi comporte actuellement 96 pages et comprend les résumés et verbatims relatifs aux différents sujets énoncés ci-dessus, extraits des procès-verbaux de la commission. Il s'agit en fait d'un document préparatoire en vue de l'élaboration du projet de rapport.

Les conclusions de la commission devraient être neutres et objectives dans la mesure du possible.

Mme la Présidente enchaîne en donnant davantage de détails sur les sous-chapitres des grands sujets énumérés en début de réunion. Il s'agira en gros de mettre face à face les différents propos énoncés par les personnes que la ComExBu avait invitées.

Echange de vues

M. Fernand Kartheiser (ADR) rappelle que la Commission de la Défense avait effectué une visite auprès de la NSPA (Nato Support and Procurement Agency). Dans ce contexte, il était question des nouveaux équipements que la NSPA envisage d'implanter¹. L'orateur avait demandé si la NSPA avait été contactée dans le contexte LUXEOSys. Les représentants de LUXEOSys avaient répondu par l'affirmative.

Il est décidé de garder la question en suspend et de voir en fin des travaux sous quelle forme la question sera continuée à M. le Ministre.

3. Divers

La prochaine réunion de la commission est prévue pour le 27 octobre 2020 à 16.00 heures.

* * *

Luxembourg, le 30 octobre 2020

La Secrétaire-administrateur,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

¹ Projet de loi 7675 : « **Art. 1^{er}.** Le Gouvernement est autorisé à participer au co-financement des phases deux à cinq du programme stratégique d'infrastructure de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) à Capellen, ainsi qu'au financement de l'infrastructure « Outside Cabling Plant 2 » (OCP2).

Art. 2. (1) Les dépenses occasionnées par la participation au co-financement du programme stratégique d'infrastructure de la NSPA ne peuvent pas dépasser un montant total de 200 000 000 d'euros hors inflation, TVA non comprise. (...) »

Art. 3. Les dépenses visées à l'article 2 sont à charge des crédits de la Direction de la Défense. »